



Pū Ti'aauraa e Faaineineraa Tōro'a

BR-AM/CGF

## RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

### EXAMENS PROFESSIONNELS DES CATÉGORIES B, C ET D DE LA SPÉCIALITÉ « SÉCURITÉ CIVILE » – SESSION 2021

Les examens professionnels 2021 des grades de « lieutenant » et de « major » (catégorie B), « d'adjudant », de « sergent » (catégorie C) et des grades de « caporal-chef » et de « caporal » (catégorie D) ont été organisés par le Centre de gestion et de formation de la Polynésie française conformément à l'article 31 de l'ordonnance 2005-10 du 04 janvier 2005.

Ils ont été ouverts par arrêtés n° 2021 - 43, n°2021 - 44 et n° 2021 - 45 du 30 mars 2021 du Président du Centre de Gestion et de Formation, considérant :

- le résultat du recensement lancé en fin d'année 2020 auprès des communes et groupements de communes concernant leurs besoins prévisionnels en matière d'examens professionnels ;
- le bilan des examens professionnels de 2020 et compte tenu du nombre de postes déclarés au 03 février 2020 par les communes, les groupements de communes ainsi que leurs établissements publics administratifs concernant les cadres d'emplois « maîtrise », « application » et « exécution », décrits ci-après :

Cadres d'emplois	Maîtrise	Application	Exécution
Besoins des communes de 2020	1	13	33
Liste d'aptitude	0	3	17
Taux de réussite	0%	23%	51,51%

Le cadre d'emplois « maîtrise » de la catégorie B comporte un grade initial de « major » ainsi qu'un grade supérieur de « lieutenant ».

Le cadre d'emplois « application » de la catégorie C comporte un grade initial « sergent », ainsi qu'un grade supérieur « d'adjudant ».

Le cadre d'emplois « exécution » de la catégorie D comporte un grade initial « de sapeur », un grade intermédiaire « de caporal » et un grade supérieur « de caporal-chef ».

Les examens professionnels portaient soit sur un avancement de grade avec ou sans changement de spécialité soit sur un changement de spécialité sans avancement de grade.

## I- Examens professionnels : les données des sessions

### A – Calendrier

Les arrêtés relatifs aux calendriers et aux conditions d'inscription ont été publiés au Journal Officiel de la Polynésie Française (JOPF).

*Période de retrait* des dossiers ou de préinscription sur site internet du CGF : 12 au 30 avril 2021.

*Période d'inscription* : du lundi 12 au vendredi 30 avril 2021.

*Date limite de retour des dossiers* par la Poste : le vendredi 30 avril 2021 (le cachet de la poste faisant foi).

*Épreuves d'aptitude physique* : le jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021.

*Épreuves écrites d'admissibilité* : le mercredi 07 juillet 2021.

*Épreuves d'admission* : du mercredi 27 au jeudi 28 octobre 2021.

*Publication des résultats* : le mercredi 10 novembre 2021.

### B - Inscriptions

Au total, 50 candidats ont transmis leur dossier d'inscription dans les délais, mais 14 dossiers ont été rejetés (candidats ne justifiant pas des années de services publics, et/ou sans pièces justificatives demandées lors de l'inscription ...).

Les dossiers d'inscription reçus étaient découpés comme suit :

Cadre d'emplois	Grade	Dossiers complets	Dossiers rejetés	Totaux
Maîtrise	Lieutenant	1	-	1
	Major	-	-	-
Sous-total		1	0	1
Application	Adjudant	14*		
	Sergent	5*		
Sous-total		19	6	25
Exécution	Caporal-chef	3		
	Caporal	14	7	
	Sapeur	-	-	0
Sous-total		17	7	24
Totaux		37	13	50

Ainsi sur les **37 dossiers complets**, **34 dossiers complets** ont été admis à concourir à ces examens professionnels et **3 dossiers relatif à des changements de spécialité avec et sans avancement \*** en attente de leur aptitude physique.

#### Organisation des épreuves sportives.

Les épreuves physiques ont eu lieu le jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021 à la piscine municipale de Papeete pour l'épreuve de natation et au stade Willy BAMBRIDGE pour l'épreuve d'endurance cardio-respiratoire. Les deux candidats présents ont échoué à l'épreuve d'endurance musculaire des membres supérieurs et donc, déclaré inapte en présence des membres du jury et sous la présidence d'un officier de la direction de la protection civile.

## II - Les candidats aux épreuves écrites d'admissibilité

Sur les 34 candidats convoqués aux épreuves écrites, 31 étaient présents, 3 absents.

### Tableau récapitulatif par grade

Cadre d'emplois	Examen Professionnel		
	Grade visé	Candidats admis aux écrits	Candidats présents aux écrits
« Maitrise »	Lieutenant	1	1
« Application »	Adjudant	13	11
	Sergent	3	3
« Exécution »	Caporal-chef	3	3
	Caporal	14	13
<b>TOTAUX</b>		<b>34</b>	<b>31</b>

Soit un taux de présence :

Catégorie B : 100% ;

Catégorie C : 87,5% ;

Catégorie D : 94,12 %.

1- Les centres d'examen :

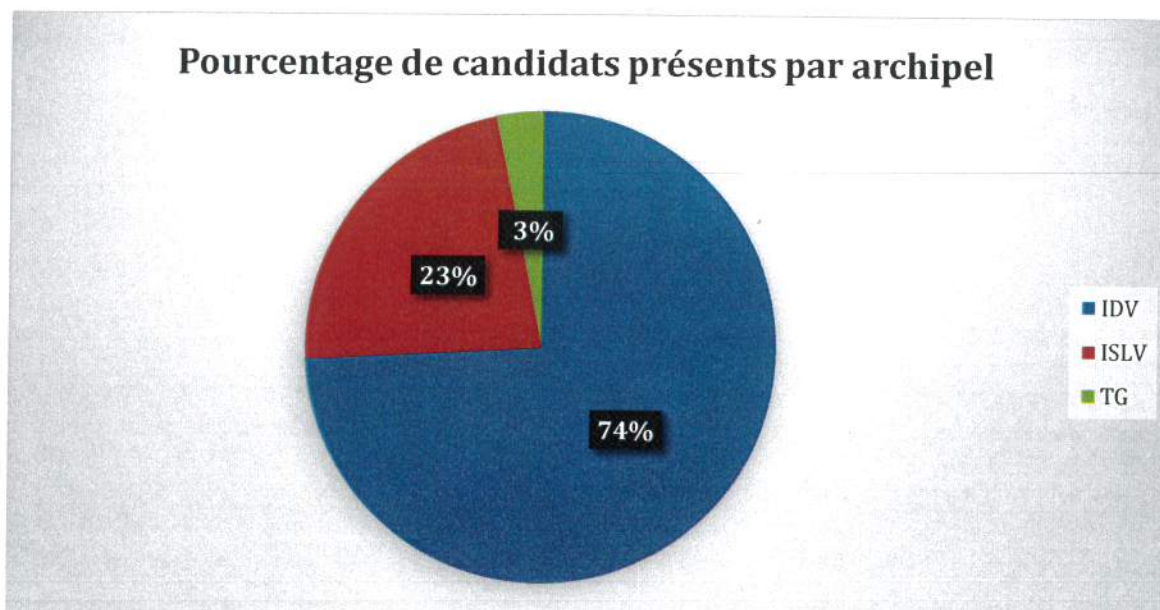
Les épreuves écrites d'admissibilité se sont tenues le mercredi 07 juillet 2021 dans les locaux de l'Institut supérieur de l'Enseignement privé (ISEPP).

2- Selon hommes-femmes et par spécialité :

Sur les 31 candidats présents :

- 2 femmes (6,45%)
- 29 hommes (93,55%)

3- Selon les archipels :





### III - Les membres du jury

#### A - Composition :

##### Membres du jury du cadre d'emplois « maîtrise » :

- **Monsieur Simplicio LISSANT**, président du jury, 2<sup>ème</sup> vice-président du centre de gestion et de formation en charge des examens professionnels et des concours et maire de la ville de Punaauia ;
- **Le colonel Michaël LECOQ**, directeur de la direction de la protection civile au Haut-commissariat de la République en Polynésie française ;
- **Le lieutenant Ismaël HEO MOUN**, responsable en charge des formations sécurité civile au centre de gestion et de formation, relevant du cadre d'emplois « maîtrise » ;
- **Monsieur Teva DESPERIERS**, conseiller municipal de la ville d'Arue, personnalité qualifiée.

##### Membres du jury du cadre d'emplois « application » :

- **Monsieur Simplicio LISSANT**, président du jury, 2<sup>ème</sup> vice-président du centre de gestion et de formation en charge des examens professionnels et des concours et maire de la ville de Punaauia ;
- **Le lieutenant-colonel Stéphane CLERC**, directeur adjoint de la direction de la protection civile au Haut-commissariat de la République en Polynésie française, personnalité qualifiée ;
- **Le lieutenant Ismaël HEO MOUN**, responsable en charge des formations sécurité civile au centre de gestion et de formation, relevant du cadre d'emplois « maîtrise » ;
- **Le major Stéphane LUU DINH**, chef d'adjoint du centre d'incendie et de secours de la ville de Pirae.

##### Membres du jury du cadre d'emplois « exécution » :

- **Monsieur Simplicio LISSANT**, président du jury, 2<sup>ème</sup> vice-président du centre de gestion et de formation en charge des examens professionnels et des concours et maire de la ville de Punaauia ;
- **Le lieutenant-colonel Stéphane CLERC**, directeur adjoint de la direction de la protection civile au Haut-commissariat de la République en Polynésie française, personnalité qualifiée ;
- **Le lieutenant Ismaël HEO MOUN**, responsable en charge des formations sécurité civile au centre de gestion et de formation, relevant du cadre d'emplois « maîtrise » ;
- **Le sergent, Moana ROMANET**, chef d'agrès de la commune de Paea.

Par arrêtés n°2021-65, n°2021-66, n°2021-67 du 05 mai 2021, le Président du Centre de gestion et formation a arrêté les listes des membres des jurys.

#### B – Réunions :

Les membres du jury se sont réunis comme suit :

- *le jeudi 03 juin 2021* : présentation des examens professionnels, des matières, du calendrier et validation de la liste des candidats admis à concourir ;
- *le jeudi 24 juin 2021* : tirage au sort des sujets des épreuves écrites d'admissibilités ;
- *le mardi 03 août 2021* : réunion d'admissibilité et présentation de l'organisation des oraux ;
- *le lundi 08 novembre 2021* : réunion d'admission.

## IV - LES ÉPREUVES ÉCRITES

### Présentation du détail des épreuves par cadre d'emplois :

#### **Cadre d'emplois « exécution » :**

**Grade de caporal** l'épreuve d'admissibilité est un questionnaire à choix multiple d'une durée de 1 h 30 - coefficient 1, composé de 40 questions avec 3 propositions de réponses dont 1 seule bonne réponse possible et chaque réponse équivaut à 0,5 point, note minimum 10 sur 20.

**Grade de caporal-chef**, l'épreuve d'admissibilité est un questionnaire à choix multiple d'une durée de 1 h 30 - coefficient 1, composé de 40 questions avec 4 propositions de réponses dont 1 seule bonne réponse possible et chaque réponse équivaut à 0,5 point, note minimum 10 sur 20.

#### **Cadre d'emplois « application » :**

**Grade de sergent**, l'épreuve d'admissibilité comporte deux épreuves. La première épreuve est une compréhension de texte, sur une série de questions liées à un texte d'une trentaine de lignes au plus, d'une durée de 2 h 00 – coefficient 2, note supérieure à 07 sur 20. La deuxième épreuve est un questionnaire à choix multiple d'une durée de 1 h 30 – coefficient 1, composé de 30 questions avec 4 propositions de réponses dont 1 seule réponse possible et chaque bonne réponse équivaut à 1 point, une mauvaise réponse équivaut à - 0.25 point, note supérieure à 07 sur 20. Sont admissibles les candidats ayant obtenu une note minimum de 10 sur 20 de moyenne sur les deux épreuves.

**Grade d'adjudant**, l'épreuve d'admissibilité comporte deux épreuves. La première épreuve est une compréhension et de synthèse de texte, sur une série de questions qui prennent appui sur un dossier de 10 pages au plus, une pénalité de 2 points maximum en cas de plus de 10 fautes, d'une durée de 2 h 30 – coefficient 2, note supérieure à 07 sur 20. La deuxième épreuve est un questionnaire à choix multiples d'une durée de 1 h 30 – coefficient 1, composé de 30 questions avec 4 propositions de réponses dont 1 ou 2 réponses possible et chaque bonne réponse équivaut à 1 point, une mauvaise réponse équivaut à - 0.25 point, note supérieure à 07 sur 20. Sont admissibles les candidats ayant obtenu une note minimum de 10 sur 20 de moyenne sur les deux épreuves.

#### **Cadre d'emplois « maîtrise » :**

**Grade de lieutenant**, l'épreuve d'admissibilité comporte une résolution d'un cas concret, à partir d'un dossier administratif, assorti de plusieurs questions destinées à mettre le candidat en situation professionnelle. Le dossier peut comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Il ne peut excéder 25 pages, d'une durée de 3 h 00.

### 1 - Le choix et la reprographie des épreuves écrites d'admissibilité :

Les membres du jury, réunis le jeudi 24 juin 2021, ont dans un premier temps pris connaissance de l'intégralité des sujets proposés par chaque concepteur. Puis, dans un second temps, ont procédé à un vote à bulletin secret. Le président du jury a ensuite cosigné le résultat des différents votes dans un procès-verbal, sous pli cacheté, mis de suite dans le coffre du CGF.

Le vendredi 02 juillet 2021, la responsable des examens professionnels et le directeur du statut du CGF ont ouvert les enveloppes de sujets et procédé à la reproduction des sujets des différents cadres d'emplois.

## 2 - Les sujets des épreuves :

### 2-1 : Le questionnaire à choix multiple :

#### a) L'épreuve pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « exécution »

Il y a eu deux questionnaires à choix multiples pour le cadre d'emplois « exécution » : un pour l'accès au grade de caporal et l'autre pour l'accès au grade de caporal-chef portant sur l'environnement communal, les calculs simples, la fonction publique communale et la formation correspondante au grade. Les sujets sont consultables sur le site du CGF dans la rubrique « *Annales des examens professionnels* ».

#### b) L'épreuve pour l'accès aux grades du cadre d'emplois « application »

Il y a eu deux questionnaires à choix multiples pour le cadre d'emplois « application » : un pour l'accès au grade de sergent et l'autre pour l'accès au grade d'adjudant portant sur l'environnement communal, les calculs complexes, la fonction publique communale et la formation correspondante au grade. Les sujets sont consultables sur le site du CGF dans la rubrique « *Annales des examens professionnels* ».

### 2-2 : Compréhension de texte :

#### a) L'épreuve de compréhension pour l'accès au grade de sergent (durée : 2 heures ; coefficient : 2)

Le sujet portait sur la thématique « **Le plan communal de sauvegarde** ». Le sujet retenu suite au vote du jury comporte les questions suivantes :

- 1) Dans un PCS, il existe un DOS et un COS, que veut dire ses sigles ?
- 2) Qui peut déclencher un PCS ?
- 3) Que veut dire l'acronyme ORSEC ?
- 4) Le plan communal de sauvegarde est-il obligatoire ?
- 5) Pourquoi un plan communal de sauvegarde ?
- 6) Quel est le délai maximum de révision d'un PCS ?
- 7) Qu'est-ce qu'un « décret » ?
- 8) Quand le PCS est-il mis à jour ?
- 9) Qu'est-ce qu'un accident majeur et donner un exemple ?
- 10) A qui est transmis l'arrêté de l'élaboration d'un PCS en Polynésie Française ?

#### b) L'épreuve de compréhension pour l'accès au grade d'adjudant (durée : 2 h 30 ; coefficient : 2)

Le sujet portait sur la thématique « **La défense extérieure contre l'incendie** ». Le sujet retenu suite au vote du jury comporte les questions suivantes :

- 1) Quel est le but de la DECI ?
- 2) Quels éléments sont pris compte pour définir une DECI ?
- 3) Que veut dire l'acronyme ORSEC ?
- 4) Qui est chargé de la maintenance des EPI ?
- 5) Expliquer le terme « reconnaissance opérationnel ».
- 6) Qui est chargé du recensement et du contrôle des PEI ?
- 7) Qu'est-ce qu'un point d'eau pérenne ?
- 8) Que signifie l'acronyme CGCT ?

2-3 : Résolution d'un cas concret :

L'épreuve de résolution de cas concret pour l'accès au grade de lieutenant (durée : 3 heures : coefficient : 1)

Le sujet portait sur « **Les obligations du maire et rôle du chef de centre d'incendie et de secours en matière de sécurité civile, l'intérêt d'une adhésion au CTA** ».

3 - Les correcteurs :

Des équipes de correcteurs constituées en binôme ont procédé à la correction des copies des épreuves écrites de compréhension et du cas concret permettant ainsi une double correction contrairement aux épreuves du questionnaire à choix multiple.

4 - L'appréciation des copies par les correcteurs

Sur l'épreuve du questionnaire à choix multiple, les correcteurs n'ont relevé aucune difficulté particulière. En général, les candidats avaient un niveau convenable de connaissances générales.

Sur l'épreuve de compréhension de texte :

- Pour le sujet du grade de sergent : les correcteurs ont relevé un niveau mitigé entre pour certains candidats une carence rédactionnelle et des difficultés de compréhension du texte.
- Pour le sujet du grade d'adjudant : les correcteurs ont relevé un niveau très faible en connaissances métier et en capacités rédactionnelles.

**Tableau des notes de l'épreuve d'admissibilité**

	Caporal	Caporal-chef	Sergent	Adjudant	Lieutenant
Note la plus haute	18,5	13	13,22	12,44	10
Note la plus basse	10	12	3,56	4,28	10
Moyenne	15	12.5	9,85	7,85	10

## V - L'ADMISSIBILITÉ

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, les jurys réunis le 03 août 2021 décidaient de déclarer admissibles aux oraux 20 candidats ayant obtenu une note ou moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20.

## VI - LES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

20 candidats convoqués aux épreuves orales dont 1 candidat pour l'accès au grade de lieutenant, 1 candidate pour l'accès au grade d'adjudant, 2 candidats pour l'accès au grade de sergent, 3 candidats pour l'accès au grade de caporal-chef et 13 candidats pour l'accès au grade de caporal.

I - Les oraux :

Les épreuves orales d'admission se sont tenues du mercredi 27 au jeudi 28 octobre 2021 dans les locaux de l'école primaire de Tamatini de Mama'o à Papeete. Sur les **20 candidats convoqués**, les **20 candidats étaient présents** aux épreuves orales.

Afin de respecter le protocole sanitaire lié à la Covid 19, les heures de convocation et de passage des candidats étaient largement espacées pour éviter que ceux-ci ne puissent se croiser en entrée et sortie des salles. De plus, lors de l'épreuve orale, la distanciation physique entre le candidat et les membres du jury était d'au moins deux mètres. Chaque table était ensuite nettoyée et désinfectée après chaque passage.

### Tableau récapitulatif par grade

Cadre d'emplois	Examen Professionnel		
	Grade visé	Candidats admis aux oraux	Candidats présents aux oraux
« Maîtrise »	Lieutenant	1	1
« Application »	Adjudant	1	1
	Sergent	2	2
« Exécution »	Caporal-chef	3	3
	Caporal	13	13
Totaux		20	20

#### a) Une épreuve obligatoire

L'épreuve orale diffère en fonction du cadre d'emplois.

#### **Pour les examens professionnels du cadre d'emplois « exécution »**

L'épreuve d'admission consistait en un entretien avec le jury ayant pour point de départ la présentation du candidat, une mise en situation professionnelle ainsi qu'une discussion autour de sa motivation, de son expérience, et du statut du fonctionnaire d'une durée de 20 minutes.

Le candidat pouvait être interrogé sur le contenu de la formation d'équipier de sapeurs-pompiers pour l'accès au grade de **caporal** et sur le contenu de la formation de chef d'équipe de sapeurs-pompiers pour l'accès au grade de **caporal-chef**.

#### **Pour les examens professionnels du cadre d'emplois « application »**

L'épreuve d'admission pour l'accès au grade de **sergent** consistait en un entretien avec le jury ayant pour point de départ la présentation du candidat, une mise en situation professionnelle ainsi qu'une discussion autour de sa motivation, de son expérience, du statut du fonctionnaire et sur la notion d'encadrement d'une durée de 20 minutes. Le candidat pouvait être interrogé sur le contenu de la formation d'adaptation à l'emploi de **chef d'agrès VSAV**.

L'épreuve d'admission pour l'accès au grade de **adjudant** consistait en un entretien avec le jury ayant pour point de départ un sujet tiré au sort par le candidat. Le candidat a été évalué sur sa motivation, sa connaissance du cadre d'emplois « application », sur le statut du fonctionnaire, son expérience et sur la notion d'encadrement d'une durée de 45 minutes (15 minutes de préparation et 30 minutes d'entretien). Le candidat pouvait être interrogé sur le contenu de la formation d'adaptation à l'emploi de **chef d'agrès**.

#### **Pour les examens professionnels du cadre d'emplois « maîtrise »**

L'épreuve d'admission pour l'accès au grade de **lieutenant** consistait en un entretien avec le jury ayant pour point de départ la présentation du dossier préparé par le candidat puis une discussion sur celui-ci. Le candidat était également évalué sur sa capacité à manager une équipe, à piloter un projet public, sur sa maîtrise des fondamentaux de la fonction publique communale d'une durée totale de 30 minutes.

Le candidat admissible devait adresser un dossier élaboré autour d'une thématique ou d'une problématique relevant de la sécurité civile définie par les membres du jury lors de la réunion d'admissibilité.

Le jury disposait de ce dossier pour la conduite de l'entretien.

**Est déclaré admis tout candidat ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20.**



b) Les sujets tirés au sort portaient sur les thèmes suivants :

- « COVID-19 : Des renforts aussi pour les sapeurs-pompiers de Polynésie » ;
- « Rangiroa manque cruellement de pompiers ».

c) Le dossier préparé devait porter sur la problématique suivante :

**Thématique : Comment développer une culture de sécurité civile sur une commune ?**

Le candidat admissible devait à partir de ses connaissances et ses aptitudes professionnelles proposer au maire sous forme d'un dossier (10 pages maximum), un plan d'action qui permettait la mise en œuvre d'une véritable politique de développement d'une culture commune de sécurité civile.

**Tableau des notes de l'épreuve d'admission**

	Caporal	Caporal-chef	Sergent	Adjudant	Lieutenant
<b>Note la plus haute</b>	16	17	9	12	10
<b>Note la plus basse</b>	4	7	8	12	10
<b>Moyenne</b>	<b>10,77</b>	<b>11</b>	<b>8,5</b>	<b>12</b>	<b>10</b>

d) Le bilan :

**Pour la spécialité « sécurité civile »**

Catégorie	Type d'examen professionnel	Recensement des besoins des communes	Nombre d'inscrits	Nombre d'agents admis à concourir	Nombre d'agents admissibles	Nombre d'agents admis sur la liste d'aptitude
B	Accès au grade de Lieutenant	-	1	1	1	1
C	Accès au grade d'Adjudant	-	20	13	1	1
	Accès au grade de Sergent	-	5	3	2	0
D	Accès au grade de Caporal-chef	-	4	3	3	1
	Accès au grade de Caporal	-	20	14	13	7
<b>Total</b>		<b>-</b>	<b>50</b>	<b>34</b>	<b>20</b>	<b>10</b>

► SUR LE FOND DES ÉCHANGES AVEC LES CANDIDATS :

Les entretiens se sont déroulés dans d'excellentes conditions malgré le contexte sanitaire actuel.

Concernant le niveau global des candidats, les membres de jury et/ou examinateurs ont constaté un niveau peu satisfaisant, notamment pour le cadre d'emplois « exécution ».

Pour les candidats admissibles souhaitant accéder aux grades du cadre d'emplois « exécution », le jury a remarqué un niveau moyen voir insuffisant des connaissances techniques de base liées au corps de métier. Ceci a été une source d'étonnement. Le jury a évalué les candidats sur leur savoir-être, savoir-faire et savoir et a remarqué des différences notables entre les connaissances et profils des candidats dû notamment à des inégalités de contexte entre d'une part les casernes et d'autre part les communes elles-mêmes (îliennes et les autres).

Pour les candidats admissibles souhaitant accéder aux grades du cadre d'emplois « application », le jury a soulevé en particulier pour l'accès au grade de « sergent », un manque de préparation dans la phase de présentation personnelle du candidat. Le candidat doit savoir se décrire dans un temps imparti et démontrer au jury qu'il a les compétences pour occuper un rôle à responsabilité.

Pour le candidat admissible souhaitant accéder au grade de lieutenant, le jury tient à rappeler que la préparation du dossier élaboré sur la thématique donnée est une étape primordiale. L'entretien doit permettre d'évaluer les compétences fondées sur le parcours professionnel et sur la motivation à exercer de nouvelles responsabilités au titre du grade supérieur tout en respectant la commande de la note de cadrage.

Enfin, le jury reconnaît et apprécie les efforts consentis par certains candidats mais rappelle que l'épreuve orale nécessite à minima une présentation physique (une tenue correcte exigée) et également une préparation à l'entretien avec le jury (la gestion temps, la gestion de l'émotivité doit être travaillée en amont..).

► SUR LA FORME DE L'ÉPREUVE :

En ce qui concerne les épreuves d'admissibilité, les correcteurs de copies et les membres du jury n'ont pas remarqué de grande difficulté pour les candidats du cadre d'emplois « exécution ». En revanche, pour les candidats du cadre d'emplois « application », les correcteurs ont soulevé plusieurs difficultés :

- manque des notions de bases relatives aux métiers de la sécurité civile ;
- insuffisance des fondamentaux (rédaction, orthographe, grammaire ...).

En ce qui concerne les épreuves d'admission, les examinateurs et les membres du jury rappellent que l'épreuve orale nécessite une préparation personnelle. Le candidat doit connaître les attentes du jury et s'y préparer.

**Conseils aux candidats des examens professionnels par les membres du jury ;**

- Bien se préparer à l'examen en maîtrisant et élargissant ses connaissances professionnelles et plus particulièrement en lien avec le grade visé (rôle, fonctions...);
- Se préparer à une présentation dynamique de son parcours et à la mise en perspective de ses compétences ;
- Le stress ne doit pas conduire le candidat à s'égarer en oubliant l'obligation de réserve et de neutralité liée à son statut d'agent public (jugements de valeur, remarques déplacées, attitudes hautaines, familiarité sont à bannir...). Le candidat doit adopter une posture aimable, traduisant sa motivation pendant son entretien. Une attitude très fermée voire sur la défensive n'est pas conforme aux attentes et dessert le candidat
- Les valeurs, les grands principes du service public, les droits et obligations du fonctionnaire sont des notions incontournables et doivent être connues ;
- Il est recommandé aux candidats de s'interroger sur leur motivation à passer l'examen professionnel et leur capacité à l'expliquer clairement au jury ;
- Les jurys ont multiplié les mises en situation pour mesurer l'ensemble des aptitudes des candidats. Le candidat doit faire preuve de capacités d'analyse et de réflexion.

Pour conclure, le jury tient à féliciter tous les candidats admis à cette session et encourage ceux qui n'ont pas réussi l'examen professionnel à poursuivre leurs efforts. Les candidats doivent se préparer sérieusement. Il est indispensable qu'ils maîtrisent le rôle et les missions qui leurs sont dévolues, la réglementation en vigueur mais aussi l'environnement communal.

Le président du jury remercie vivement les correcteurs, les examinateurs et les membres du jury pour leur fort investissement et de leur disponibilité.

Fait à Papeete, le 08-12-2021

Le président du jury



Monsieur Simplicio LISSANT